



RESUME DU PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur Euronext à Paris d'obligations indexées sur la performance de Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% d'un montant total de 100.000.000 d'euros et venant à échéance le 17 mars 2031

Code ISIN FR0014000OJ6

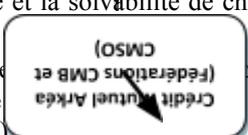
Sérénité Globe Février 2021

Le prospectus a été approuvé le 22 décembre 2020 sous le numéro n°20-614 par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>	
Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (ISIN)	Obligations à capital garanti à l'échéance indexées sur l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% (les Obligations). Le code ISIN des Obligations est : FR0014000OJ6. Le code commun des Obligations est : 226278672.
Identité et coordonnées de l'émetteur	Crédit Mutuel Arkéa (l' Émetteur) Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon, France. L'Identifiant d'Entité Juridique (<i>Legal Entity Identifier</i> (LEI)) de l'Émetteur est 96950041VJ1QP0B69503.
Identité et coordonnées des offreurs	Les offreurs sont : <ul style="list-style-type: none">- Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), dont le siège social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;- Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQHQH098), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;- Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), dont le siège social est situé au 232, rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et- les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac.
Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus	Autorité des Marchés Financiers (l' Autorité Compétente) 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 France Tél. : 01 53 45 60 00

Date d'approbation du prospectus	L'Autorité Compétente a apposé le numéro d'approbation n°20-[●] en date du 22 décembre 2020 sur le Prospectus.
Avertissement général relatif au résumé	<p>Ce présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.</p> <p>Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.</p>
Section B – Informations Clés sur l'Émetteur	
Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?	
Siège social/ Forme juridique/ Législation/ Pays d'immatriculation	<p>Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon, France. L'Émetteur est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français, immatriculée en France. Elle est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ; – les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ; – les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ; – les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ; – les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ; et – les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.
Principales activités	<p>Fabricant et distributeur, Crédit Mutuel Arkéa, banque de détail, est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance. Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa (le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit, au jour de l'approbation du Prospectus, le Crédit Mutuel Arkéa, les réseaux de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi que ses filiales, ci-après le Groupe Crédit Mutuel Arkéa) présente notamment la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.</p> <p>Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui conjugue solidité financière et croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle, de l'autonomie et des projets de ses 4,8 millions de clients au 30 juin 2020.</p>
Principaux actionnaires	<p>Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Aucune des caisses locales des fédérations ne détient plus de 5% du capital de Crédit Mutuel Arkéa.</p> <p>Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de l'Émetteur.</p>
Description du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et de la position de l'Émetteur au sein du	<p>En vertu de l'article 10 du règlement européen N°575/2013 et de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa constitue une entité prudentielle unique placée sous l'autorité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM ou Confédération).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;"> <p>299 caisses locales de CMB et CMSO Caisse de Bretagne de CM Agricole Caisse régionale du CMSO</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Autres caisses locales affiliées aux autres fédérations du CM</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">↓</p>

Groupe Crédit Mutuel Arkéa	<p>Pour rappel, conformément à ces dispositions, les organes centraux prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque affilié, ainsi que de l'ensemble du réseau.</p> <p>La mise en œuvre des dispositions est précisée dans le prospectus de l'émission en référence à la solidarité et aux mesures en phase de difficulté prises par le Conseil d'Administration de la CNCM (les DCG).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>CM Alliance Fédérale, CM Maine-Anjou, Basse-Normandie, CM Nord Europe, CM Océan (Autres Fédérations du CM)</p> </div> </div>																																																		
Identité des principaux dirigeants	<p>A la date du Prospectus, les mandataires sociaux de l'Émetteur sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="454 465 1474 627"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hélène BERNICOT Directrice générale</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Anne LE GOFF Directrice générale déléguée</td> <td>Indéterminée</td> </tr> </tbody> </table> <p>A la date du Prospectus, la composition du conseil d'administration de l'Émetteur est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="454 694 1474 1451"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice indépendante</td> <td>2023</td> <td>Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice</td> <td>2023</td> <td>Patrick LE PROVOST Administrateur</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Thierry BOUGEARD Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Yves MAINGUET Administrateur</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td>FRANÇOIS CHATEL Administrateur</td> <td>2021</td> <td>Luc MOAL Administrateur</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td>Philippe CHUPIN Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Colette SENE Administratrice</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td>Marta CRENN Administratrice</td> <td>2023</td> <td>Dominique TRUBERT Administrateur</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Jean-Pierre DENIS Président du Conseil d'administration</td> <td>2021</td> <td>Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Guillaume GLORIA Administrateur salarié</td> <td>2023</td> <td>Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Michel GOURTAY Administrateur</td> <td>2022</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monique HUET Administratrice indépendante</td> <td>2023</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom et fonction	Fin du mandat	Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée	Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée	Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat	Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice indépendante	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2022	Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023	Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2021	FRANÇOIS CHATEL Administrateur	2021	Luc MOAL Administrateur	2021	Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Colette SENE Administratrice	2021	Marta CRENN Administratrice	2023	Dominique TRUBERT Administrateur	2023	Jean-Pierre DENIS Président du Conseil d'administration	2021	Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée	2023	Guillaume GLORIA Administrateur salarié	2023	Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration	2022	Michel GOURTAY Administrateur	2022			Monique HUET Administratrice indépendante	2023		
Nom et fonction	Fin du mandat																																																		
Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée																																																		
Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée																																																		
Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat																																																
Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice indépendante	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2022																																																
Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023																																																
Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2021																																																
FRANÇOIS CHATEL Administrateur	2021	Luc MOAL Administrateur	2021																																																
Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Colette SENE Administratrice	2021																																																
Marta CRENN Administratrice	2023	Dominique TRUBERT Administrateur	2023																																																
Jean-Pierre DENIS Président du Conseil d'administration	2021	Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée	2023																																																
Guillaume GLORIA Administrateur salarié	2023	Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration	2022																																																
Michel GOURTAY Administrateur	2022																																																		
Monique HUET Administratrice indépendante	2023																																																		
Identité des contrôleurs légaux des comptes	<p>Les responsables du contrôle des comptes sont Deloitte & Associés, 185, avenue Charles de Gaulle, BP 136 92524 Neuilly sur Seine Cedex France et Mazars, 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France.</p>																																																		
Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?																																																			
Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Compte de résultat et bilan consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (dont le périmètre comprend (i) Crédit Mutuel Arkéa, (ii) les caisses locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa, (iii) les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif-Central, et (iv) l'ensemble des filiales de Crédit Mutuel Arkéa)</p> <p><i>Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)</i></p> <table border="1" data-bbox="427 1921 1361 2002"> <thead> <tr> <th>En k€</th> <th>Année</th> <th>Année-1</th> <th>Intermédiaire</th> <th>Valeur intermédiaire pour la même période de l'année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année																																													
En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année																																															

				précédente, pour comparaison
	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'intérêts nets	590 898	679 469	333 448	308 034
Produits d'honoraires et de commissions nets	468 074	480 241	237 281	231 386
Dépréciation d'actifs financiers, nette	90 883	-66 699	-85 358	-34 373
Gains ou pertes nets sur les instruments de transaction des portefeuilles de transaction	60 995	-10 633	-35 458	44 798
Produit net bancaire	2 303 347	2 145 805	1 096 427	1 115 819
Résultat net part du groupe	510 737	437 288	249 460	244 359

Bilan consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)

En k€	Année	Année -1	Intermédiaire	Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)
	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2020	30/06/2019
Total de l'actif	157 141 925	134 920 302	164 738 948	147 409 266
Dettes seniors préférées et non préférées	5 043 551	2 778 591	6 380 500	4 247 075
Dettes subordonnées	2 498 059	1 667 088	2 518 844	2 508 022
Prêts et créances sur la clientèle	62 444 613	55 574 536	64 502 065	59 052 583
Dettes envers la clientèle	61 700 260	54 555 163	64 996 431	56 697 943
Capitaux propres totaux	7 351 679	6 707 600	7 495 210	7 060 386
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable)	0,88%	0,97%	0,92%	0,92%

		nette)/Prêts et créances)				
		Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16,4%	17,5%	16,8%	17,5%
		Ratio de fonds propres total	21,4%	19,8%	21,7%	22,1%
		Ratio de levier	6,3%	6,7%	5,9%	6,7%
	<p>Exception faite de l'épidémie de Covid-19 dont l'impact sur les résultats du Groupe Crédit Mutuel Arkéa reste, à la date du Prospectus, difficile à quantifier, il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière de l'Émetteur ou du Groupe Crédit Mutuel Arkéa depuis le 30 juin 2020.</p> <p>Exception faite de l'épidémie de Covid-19 dont l'impact sur les résultats du Groupe Crédit Mutuel Arkéa reste, à la date du Prospectus, difficile à quantifier, aucune détérioration significative n'a eu de répercussion sur les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2019.</p> <p>Exception faite de l'épidémie de Covid-19 dont l'impact sur les résultats du Groupe Crédit Mutuel Arkéa reste, à la date du Prospectus, difficile à quantifier, aucun changement significatif de la performance financière du Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est survenu entre le 30 juin 2020 et la date du présent résumé.</p> <p>Le ratio CET 1 du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est de 16,8 % au 30 juin 2020. Les fonds propres de base de catégorie 1 ou « Common Equity Tier 1 » (CET 1) sont de 6,4 milliards d'euros. Ils progressent de 273 millions d'euros sur le premier semestre 2020, ce qui correspond principalement à l'intégration du résultat non distribué du premier semestre 2020 et à la collecte nette de parts sociales.</p>					
Réserves formulées dans le rapport d'audit	Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus.					
Quels sont les risques spécifiques à l'Émetteur ?						
1.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risque de crédit clientèle : Le risque de crédit clientèle désigne le risque encouru en cas de défaillance de la clientèle du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. La défaillance d'une contrepartie se traduit par son incapacité à honorer ses engagements conformément aux conditions convenues. Au 30 juin 2020, les encours bilan et hors bilan de la clientèle du Groupe Crédit Mutuel Arkéa représentent 79,6 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan (capital et créances rattachées incluses) s'élèvent à 65,1 milliards d'euros.					
2.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risque de fraude : Le risque de fraude inclut les cas de fraudes internes et de fraudes externes. Les actions frauduleuses, incluant le cyber risque, seraient susceptibles d'inclure : (i) l'intrusion dans le SI visant à réaliser des opérations bancaires frauduleuses ; (ii) l'atteinte à l'intégrité des données induisant des coûts de forensics, de reconstruction du SI et des impacts clients notamment en cas d'absence de continuité dans le délai de reconstruction ; (iii) le vol de données et (iv) l'attaque conduisant à la destruction d'un datacenter.					
3.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible		
	Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance : Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il s'applique au portefeuille bancaire et au portefeuille assurance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.					
4.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen		
	Risques techniques de l'assurance vie : Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir (entité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa) est exposé au risque de souscription, qui désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non					

	anticipée lors de la tarification, de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement). Les principaux risques de souscription sont les suivants : (i) les risques de rachat et d'arbitrage, (ii) les risques biométriques, (iii) les risques d'évolution défavorables des frais de l'assureur et (iv) le risque catastrophe.			
5.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible
	Risque actions et autres titres à revenu variable : Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille. Certains titres à revenu variable non cotés sont exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation négative de la valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.			
6.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible
	Risques relatifs à la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel : Le projet de désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel implique la modification de son organisation et des risques relatifs à la complexité du projet. Cette complexité porte notamment, mais pas exclusivement, sur le périmètre et les mécanismes de consolidation comptable et prudentielle qui devront être déterminés par les autorités de supervision et mis en œuvre une fois sa sortie de l'ensemble Crédit Mutuel. De plus, il existe des risques relatifs aux caisses locales (notamment sur leur capacité future à émettre des parts sociales ou sur le futur vote des administrateurs et des sociétaires des caisses locales sur le projet de désaffiliation) et au Groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment sur l'accord des autorités de contrôle relatif à l'agrément bancaire de Crédit Mutuel Arkéa, sur une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérés conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres de Crédit Mutuel Arkéa, ou sur les modalités pratiques de la désaffiliation fixées par la décision de caractère général n°1-2019 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).			
7.	Risques de gouvernance (liés à la mise en œuvre des mesures de résolution) : L'Émetteur est susceptible de devoir soutenir financièrement les autres entités affiliées à la CNCM si elles rencontrent des difficultés financières conformément aux DCG. En phase de difficulté financière avérée ou de résolution, la solidarité est illimitée.			

Section C – Informations Clés sur les valeurs mobilières

Différence entre les Obligations et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité

Avant l'acquisition des Obligations, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les Obligations et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

- (i) les créances relatives aux Obligations se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014) ;
- (ii) de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les Obligations ; et
- (iii) généralement, les Obligations bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux Obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 7§7 du Règlement (UE) n°2017/1129 et du Règlement (UE) n°1286/2014, tel qu'amendé, un Document d'Informations Clés relatif aux Obligations en date du 3 décembre 2020 a été rédigé, dont le contenu figure ci-après :

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un titre de créance de droit français.

Objectifs

Ce produit est un produit de placement qui vise à fournir un rendement tel que décrit ci-après.

Sous-jacent

Indice : Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5%
Sponsor de l'indice : Euronext

Comment le rendement est déterminé

Le produit ne porte pas d'intérêt et ne donne donc pas lieu à versement de coupon.

Remboursement du produit

Remboursement anticipé automatique

La 5ème année, si à la Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 110% du Niveau de l'Indice Initial, soit la formule suivante :

$$\text{Niveau de l'Indice} \geq 110\% \times \text{Niveau de l'Indice Initial}$$

alors, le produit est remboursé par anticipation et vous recevez 100% du Montant Nominal ainsi qu'une prime de remboursement de 9%. En cas de remboursement par anticipation, le produit prend fin.

Remboursement à échéance

En l'absence de remboursement par anticipation, le montant qui vous sera remboursé à la Date d'Echéance dépendra du niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale :

- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal ainsi qu'une prime égale à 50% de la hausse de l'indice, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est supérieur ou égal à 100% du Niveau de l'Indice Initial.
- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est strictement inférieur à 100% du Niveau de l'Indice Initial

Informations complémentaires

Date d'Emission : 11 janvier 2021

Date d'Echéance : 17 mars 2031

Montant Nominal : 1.000 €

Date de Constatation Initiale : 8 mars 2021

Niveau de l'Indice Initial : TBD points

Date de Constatation Finale : 10 mars 2031

Niveau de l'Indice Final : TBD points

Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé : 9 mars 2026

Toutes les dates font l'objet d'ajustements si elles ne correspondent pas à un jour de bourse et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

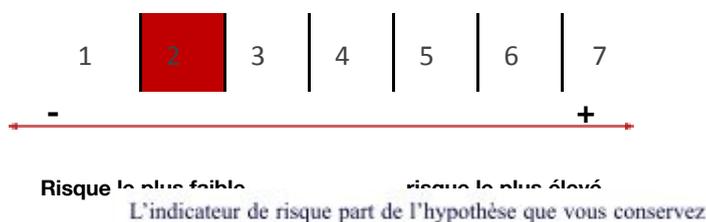
Les termes du produit prévoient que si certains événements définis, en plus de ceux décrits ci-dessus, se produisent (principalement mais pas exclusivement en relation avec le Sous-jacent, ou l'Emetteur du produit qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'Emetteur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'évènement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est principalement destiné aux souscripteurs qui :

- Recherchent un produit de placement avec une indexation aux évolutions futures des taux
- Sont capables de conserver le produit pendant la durée recommandée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.



Scénarios de Performance

Montant notionnel de 10 000 EUR		1 an	5 ans	10 ans (période de durée recommandée)
Scénarios				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9694,44	EUR 9828,54	EUR 10000,00
	Rendement annuel moyen	-3,06%	-0,34%	0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9899,21	EUR 9912,78	EUR 10000,00
	Rendement annuel moyen	-1,01%	-0,17%	0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10207,56	EUR 10900,00	EUR 10890,00
	Rendement annuel moyen	2,08%	1,74%	0,86%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10238,53	EUR 10484,76	EUR 11520,00
	Rendement annuel moyen	2,39%	0,95%	1,43%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre produit pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez ou payeriez si vous en sortez avant échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant son échéance et que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Crédit Mutuel Arkéa fait défaut ou est mis en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation. Si l'émetteur fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre réclamation peut être réduite à zéro, convertie en actions ou subir une modification de la maturité.

Vous trouverez les notations de Crédit Mutuel Arkéa

http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5023/fr/notations-et-analyses?isAccepte=1&ty=1520352632075

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts de distribution éventuels supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts de distribution et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 Ans	Si vous sortez à la fin de la Période de détention recommandée
Coûts totaux	500	481,22	478,99
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5%	0,95%	0,47%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 10 ans)
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,47%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,00%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer les investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 10 ans

Ce titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Une annulation ou un remboursement anticipé du produit, à l'initiative du client, n'est pas autorisé, sauf cas prévus contractuellement. Le client peut vendre le produit avant sa date d'échéance, tant qu'il y a suffisamment de liquidité sur le marché. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une rémunération et peut subir une perte si le prix de vente est inférieur au montant nominal investi.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour les réclamations concernant ce produit ou le comportement de son initiateur, vous pouvez contacter Crédit Mutuel Arkéa à l'adresse :

back-office.clientele@arkea.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Crédit Mutuel Arkéa, Back Office Clientèle, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Autres informations pertinentes

Les autres risques et informations concernant le produit sont détaillés dans la fiche produit. La fiche produit peut être obtenue auprès de la personne vous ayant vendu le produit.

Vous pouvez trouver le prospectus d'émission au lien suivant :

<https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2020-11/prospectusfinalsereniteglobefevrier2021.pdf>

Section D – Informations Clés sur l'offre au public de valeur mobilière et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Modalités et conditions de l'offre	<p>L'intégralité des Obligations sera souscrite par l'Émetteur le 11 janvier 2021. Les Obligations seront conservées par l'Émetteur pendant un délai maximum de soixante (60) jours calendaires en vue de leur placement.</p> <p>Sur le marché secondaire, les Établissements Autorisés (tel que ce terme est défini ci-après), agissant en qualité de distributeurs, distribueront les Obligations au public, à toute personne physique ou personne morale, investisseur qualifié ou non, durant une période d'offre s'étendant du 11 janvier 2021 (9h00 heure de Paris) au 26 février 2021 (17h00 heure de Paris), sauf prorogation jusqu'au 8 mars 2021 (17h00 heure de Paris) (la Période d'Offre).</p> <p>Les Établissements Autorisés peuvent à tout moment cesser de distribuer les Obligations, sans préavis, avant la fin de la Période d'Offre.</p> <p>Les offres des Obligations sont conditionnées à toutes conditions stipulées dans les conditions générales de chaque Établissement Autorisé, notifiées aux investisseurs par l'Établissement Autorisé concerné. L'acquisition des Obligations et le versement des fonds par les investisseurs seront effectués conformément aux procédures applicables entre l'investisseur et l'Établissement Autorisé concerné. A l'issue de la Période d'Offre, les Établissements Autorisés notifieront aux investisseurs le nombre d'Obligations qui leur a été alloué. La négociation de ces Obligations pourra commencer à compter de cette notification.</p> <p>Les Obligations seront offertes au public au prix de 100 % de leur Valeur Nominale. Le montant minimal d'acquisition est fixé à 1.000 euros soit une (1) Obligation.</p> <p>A l'issue de la Période d'Offre, les Obligations qui n'ont pas été acquises par le public seront soit conservées soit annulées par l'Émetteur conformément à la réglementation applicable. A l'expiration du délai maximum de conservation de soixante (60) jours calendaires, les Obligations conservées par l'Émetteur seront annulées conformément à la réglementation applicable.</p> <p>Les Obligations étant intégralement souscrites par l'Émetteur le 11 janvier 2021, il n'y aura pas de publication du résultat de l'offre au public.</p>
Estimation des dépenses totales et dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur	<p>Montant des dépenses totales : environ 2.595.000 €</p> <p>Aucun frais n'est supporté par les porteurs d'Obligations.</p>

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?

Les offreurs sont :

- Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), société anonyme de droit français, dont le siège

social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;

- Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500Z00UK0ACQHQH098), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;
- Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 232 rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et
- les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, société coopérative à capital variable de droit français, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac, (ensemble, les **Établissements Autorisés**).

Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Utilisation et estimation du produit de l'offre

Le montant estimé du produit net de l'émission des Obligations est d'environ 97.405.000 euros et est destiné au financement et/ou au refinancement, en totalité ou en partie, des Prêts Verts Éligibles (tels que définis ci-après) ayant pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique et dont l'impact environnemental est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou tout autre objectif (*Environmental objective*) et impact environnemental (*Environmental benefit*) liés aux Prêts Verts Éligibles concernés tels que décrits au paragraphe "*Eligible Green Loan Categories*" de la section "*4.1 Use of Proceeds*" du Framework, en conformité avec le *Green, Social and Sustainability Bond Framework* du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2019-09/arkea_green_social_and_sustainability_bond_framework_vf_04_09_19.pdf) (le **Framework**).

Un comité (le **Comité**) sera chargé de superviser le processus d'évaluation et de sélection qui comprend les étapes ci-dessous :

- sélection des Prêts Verts Éligibles par l'Émetteur par rapport :
 - o aux exigences internes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de responsabilité sociétale des entreprises, comme pour toute autre demande de prêt ;
 - o aux critères d'éligibilité développés au paragraphe précédent ; et
 - o aux critères d'exclusion des activités directement dédiées aux combustibles fossiles.
- sélection de Prêts Verts Éligibles à inclure dans un portefeuille de prêts éligibles dédié (le **Portefeuille**) composé d'un ensemble d'actifs/projets verts et sociaux éligibles à financer ou refinancer par des obligations vertes, sociales ou de développement durable émises par l'Émetteur ;
- suivi du Portefeuille : le Comité sera responsable de la gestion dynamique du Portefeuille dans le but de garantir l'existence d'un *pool* suffisant de Prêts Verts Éligibles. Si un actif/projet ne répond plus aux critères d'éligibilité des Prêts Verts Éligibles, aux politiques internes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, est arrivé à échéance ou a été remboursé, le Comité le retirera du Portefeuille. Dans la mesure du possible, le Comité remplacera ce prêt par un Prêt Vert Éligible uniquement ;
- validation de la publication du rapport annuel sur l'utilisation du produit de l'émission des Obligations ; et
- mettre à jour le Framework dans le but de refléter en permanence à la fois la stratégie de l'Émetteur et les meilleures pratiques du marché dans ce domaine.

L'Émetteur s'engage à faire procéder à une vérification externe de la conformité de la sélection des Prêts Verts Éligibles aux critères d'éligibilité et au processus présentés ci-avant, tels que plus amplement décrits dans le Framework.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et est composé de représentants des directions et départements suivants :

- la direction des marchés financiers ;
- la direction financière ;
- le département responsabilité sociétale des entreprises ; et
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le produit net des Obligations sera géré sur la base d'un portefeuille dynamique. Un montant équivalent au produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer le Portefeuille de Prêts Verts Éligibles, en

conformité avec le Framework. L'Émetteur mettra en place un suivi interne dans ses systèmes d'information pour faciliter le suivi du processus d'allocation.

Dans l'attente de l'affectation complète du produit aux Prêts Verts Éligibles ou si, pour une raison quelconque, le montant des Prêts Verts Éligibles du Portefeuille est inférieur au produit net de l'encours des Obligations émises, l'Émetteur s'engage à conserver le solde du produit non affecté au sein de la trésorerie du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, investi en liquidités, en titres liquides ou d'autres produits du marché monétaire.

L'Émetteur entend affecter le produit de l'émission des Obligations à des actifs éligibles en temps opportun.

L'Émetteur s'engage à publier un rapport sur l'allocation et un rapport d'impact un an après l'émission des Obligations et chaque année par la suite jusqu'à l'affectation complète du produit qui seront disponibles sur le site internet de l'Émetteur (https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/en/green-social-bonds).

Le rapport sur l'allocation comportera les informations suivantes :

- le montant total des Obligations en circulation ;
- le montant total des fonds alloués aux Prêts Verts Éligibles ;
- la part du refinancement par rapport aux nouveaux financements ; et
- la part des fonds non alloués.

Le rapport d'impact fournira des informations sur les avantages environnementaux des Prêts Verts Éligibles financés, ainsi que des mesures de production (telles que la capacité installée en gigawatt (GW) ou en mégawatt (MW), la production nette d'électricité (en MWh) ou toute autre mesure liée aux Prêts Verts Éligibles concernés) et d'impact (telles que l'estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre évitées (en tCO₂e), les économies d'énergie (en KWh économisés/réduits) ou toute autre mesure liée aux Prêts Verts Éligibles concernés). Le rapport d'impact ne fera pas l'objet d'une revue par un tiers indépendant.

L'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting sont en ligne avec les "*Green Bond Principles*" (édition 2018), les "*Social Bond Principles*" (édition 2018) et les "*Sustainability Bond Guidelines*" (édition 2018), consultables sur le site de l'ICMA (International Capital Market Association : <https://www.icmagroup.org/>).

Vigeo Eiris a publié un rapport de seconde opinion sur le Framework et sur sa conformité aux *Green Bond Principles* mentionnés ci-dessus. Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2019-09/20190826_vigeo_eiris_spo_arkea_vf.pdf).

L'affectation des fonds aux Prêts Verts Éligibles fera également l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'assurance sera inclus dans le rapport sur l'allocation.

Pour les besoins des présentes,

Prêts Verts Éligibles désigne les prêts et/ou investissements conclus en France ou en Europe par l'Émetteur et/ou ses filiales jusqu'à trente-six (36) mois avant l'émission des Obligations destinés à financer :

- (i) l'acquisition, le développement, l'exploitation, l'entretien et le démantèlement d'activités liées aux énergies renouvelables, notamment :
 - des parcs éoliens (sur terre et en mer) ;
 - des installations photovoltaïques ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la biomasse (émissions directes < 100gCO₂/kWh) : <ul style="list-style-type: none"> o limitée aux sources qui ne sont pas adaptées à la consommation humaine ; o n'entrant pas en concurrence avec les réservoirs de carbone terrestre épuisés existants (tels que les résidus agricoles ou forestiers) ; et - la géothermie (émissions directes < 100gCO₂/kWh) ; et <p>(ii) tout autre prêt vert éligible (<i>Eligible Green Loan</i>) tel que décrit au paragraphe "<i>Eligible Green Loan Categories</i>" de la section "<i>4.1 Use of Proceeds</i>" du Framework.</p>
Convention de prise ferme avec engagement ferme	Non applicable.
Intérêt des personnes physiques ou morales pouvant influencer sensiblement sur l'offre	<p>La distribution des Obligations se fera par l'intermédiaire des Établissements Autorisés. Ces entités appartiennent au Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les Établissements Autorisés percevront une commission au titre des placements réalisés. La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,5 % (toutes taxes comprises) de la valeur nominale des Obligations effectivement placées.</p> <p>Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa agit en qualité d'agent financier, d'agent payeur et d'agent de calcul, ce qui peut également donner lieu à un conflit d'intérêts.</p>